

## MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Aux contribuables de la susdite municipalité, par la présente, l'AVIS PUBLIC est donné par la soussignée qu'à la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 18 novembre 2024 à 19 h, à la salle communautaire de la Municipalité de Chertsey au 333, avenue de l'Amitié, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DÉSIGNATION : 1301, 3<sup>e</sup> rue – LOT 5 109 976

NATURES ET EFFETS : Demande concernant la possibilité de :

- Permettre le maintien d'un bâtiment accessoire dans son emplacement actuel, soit en cour avant et à 0,71 mètre de la limite de lot latérale droite.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme afin de rendre leur décision. De plus, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 18 novembre 2024. Il sera possible pour vous d'accéder à la décision du conseil en consultant le procès-verbal de la séance sur le site internet de la Municipalité au [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca).

Donné à Chertsey, ce 28<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.



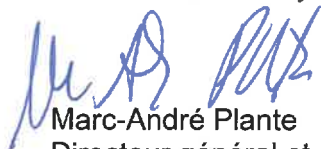
Marc-André Plante  
Directeur général et greffier-trésorier  
Municipalité de Chertsey

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil le 28<sup>e</sup> jour du mois d'octobre, entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 28<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.



Marc-André Plante  
Directeur général et greffier-trésorier  
Municipalité de Chertsey

---